

Lois,

chartes et coutumes du chef lieu de la ville de
 Mons et des villes et villages y ressortissans, avec
 plusieurs decrets en dépendans, aussi diverses autres
 chartes et coutumes: si-comme des villes de Binch,
 Nivelles, Landrechies, Lessines, Chimay, Valenciennes,
 Cambroy, Douay, Tournay, la Bassée, Du comté
 de Namur, et Du pays de Liège.

Mons, De l'impr. de Ern. de la Roche, 1700.